



DELEGATION CENTRALE UES MGEN

7 Sq. Max Hymans 75015 PARIS

Tél : 06 30 25 65 59

Site : <http://www.cfdtgroupemgen.org>

Courriel : cfdtgroupemgen@gmail.com

Nos valeurs

Émancipation
Démocratie

Indépendance
Solidarité
Autonomie



Communication au CSE
ASS MGEN DU 12 MAI
2020

INFO FLASH

Position CFDT sur le versement de la Prime Covid
et l'organisation de travail liée à ce contexte

Ces derniers jours, des dispositifs ont été annoncés par le gouvernement concernant le versement d'une prime exceptionnelle aux salariés du secteur médico-social.

Au niveau de la CFDT, et c'est aussi avant tout une demande forte des salariés de tous les établissements, nous voudrions avoir un aperçu clair de la part de la MGEN sur la façon dont elle envisage d'appliquer ces dispositifs gouvernementaux, dans une logique de transparence et de concertation avec les organisations syndicales.

Nous voulons connaître les modalités d'applications de ces dispositifs et savoir dans quelle mesure ils seront appliqués, quelle sera leur logique d'attribution ? quels seront les établissements et les secteurs concernés ? **Au-delà des mesures économiques exceptionnelles, les salariés attendent de connaître les dispositions qui seront prises en termes de valorisation des métiers et d'amélioration des conditions du travail.**

Pour la CFDT, il est clair que tout le personnel, tous métiers, tous secteurs d'activité et toutes zones géographiques confondus, ont contribué à la gestion de cette crise unique.

Cette gestion s'appuie sur la richesse de tous les métiers (soignants au sens large ; médical, logistique, administratif, social, éducatif, psychologique ...)

Tous participent à la gestion de cette crise, de façon différenciée mais au service de tous, par une charge de travail plus importante et par un risque accru d'exposition

au virus, en contribuant sur le terrain à la lutte contre cette épidémie. Nombre d'entre nous ont vu leur organisation de travail complètement bouleversée du jour au lendemain, de façon souvent défavorable aux conditions de travail.

Les salariés ont accepté avec implication l'ensemble des mesures dérogatoires provisoires au Code du travail, et les organisations syndicales ont accompagné avec responsabilité ce processus face à la gravité de la crise sanitaire. Nous serons vigilants à toute tentation de pérennisation des mesures prises dans l'urgence en termes d'organisation du travail.

Aujourd'hui, il est nécessaire que la MGEN soit à la hauteur de cet engagement collectif, et qu'elle donne un signal clair de reconnaissance pour le travail fait sur le terrain par ses salariés.

La CFDT ne reviendra pas sur la question des bons d'essence qui n'a pas été gérée nationalement dans une réflexion d'équité, laissant ainsi cours à l'initiative locale

Pour tous ces points n'hésitez pas à solliciter la CFDT et vos représentants locaux et nationaux pour faire valoir vos droits

Rejoindre la CFDT c'est un choix mais aussi des actes

Pour revendiquer et défendre vos idées

<http://www.cfdtgroupemgen.org>

Pour tout renseignement : contacter votre Délégué Syndical local

Ou

Céline Martinez, Délégué Centrale MGEN Action Sanitaire et Sociale, 06 87 56 81 73

Gilles Fouache, représentant syndical CSE MGEN Action Sanitaire et Sociale, 06 99 16 16 37